
La fédération des syndicats SUD éducation appelle à voter **NON** au référendum sur le traité Constitutionnel Européen.

La fédération des syndicats SUD éducation appelle ainsi à une mobilisation large et unitaire pour que le «non» l'emporte au référendum.

Traditionnellement les syndicats français se sont généralement refusés à donner des consignes de vote, chaque adhérent restant libre de son choix et suffisamment autonome pour se décider lui-même. Ce postulat démocratique n'a pas été remis en cause par la fédération. Cependant il faut commencer par se demander de quel vote il s'agit : un référendum portant sur un projet de société n'est pas une élection. Il s'agit ainsi d'un vote qui aura des conséquences très importantes sur nos conditions de vie et de travail, sur nos droits sociaux et syndicaux et au premier chef en ce qui concerne SUD éducation, sur le service public d'éducation.

Pour SUD éducation, en effet, le lien entre le traité constitutionnel et les attaques contre ce service et les statuts des personnels est patent :

- La loi Fillon est une application des directives européennes, anticipe sur le traité et s'inscrit parfaitement dans le cadre du démantèlement de l'éducation publique initié par l'Accord Général sur la Commercialisation des Services (AGCS) et poursuivi par la directive Bolkestein.
- Derrière l'apparente vacuité ou neutralité des articles du traité concernant l'éducation (essentiellement III, 282-283) se dissimule la mise en place de blocages juridiques, mais surtout politiques, de toute possibilité de retour à et même seulement de maintien de l'éducation comme service véritablement public, protégé des lois du marché et de la seule recherche du profit.
- Ainsi le principe central et primordial du traité – l'interdiction d'entraver les échanges y compris pour les "services d'intérêt économique général" – primera sur toute autre considération. Les articles concernés (II,74, III, 147-148, III, 315, 4b etc.) contribuent tous à une libéralisation systématique des services d'éducation et donc à la mise en place du grand marché de l'éducation. Et la loi Fillon ne fait qu'appliquer ces orientations quand elle entend faire, conformément au processus de Lisbonne, de "l'économie de l'éducation" européenne l'éducation "la plus compétitive" du monde.
- Enfin, les lois sur les retraites, sur la sécurité sociale, sur la décentralisation de l'éducation vont toutes dans la même direction et illustrent la même logique : casser les droits collectifs et sociaux, casser l'idée même de service public !

Dans ces conditions, la fédération des syndicats SUD éducation appelle à voter **NON** au référendum du 29 mai et continuera à mobiliser ses adhérents pour informer et expliquer à tous la nécessité de faire barrage à ce traité soi-disant constitutionnel, manifeste libéral au service d'une infime minorité !

Saint-Denis, le 25 mars 2005